

Blois, le 13 septembre 2019

## TEAM 41 : UN SOUTIEN DU DÉPARTEMENT EN DIRECTION DE 12 SPORTIFS LOIR-ET-CHÉRIENS POUR LES ACCOMPAGNER VERS LES J.O

Le président de conseil départemental, Nicolas Perruchot, a souhaité que le département soutienne les espoirs du Loir-et-Cher en vue des prochains Jeux Olympiques et paralympiques de 2020 - 2022 et 2024 ; le dispositif TEAM 41 est né de cette volonté : valoriser le sport made in Loir-et-Cher sur la scène internationale, permettre à de jeunes athlètes à l'avenir prometteur de disposer de moyens plus confortables pour ne penser qu'à leur préparation physique.

La présentation de ce dispositif a eu lieu lors de la réception des associations sportives et des bénévoles. Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher et Louis de Redon, vice-président du conseil départemental en charge de la jeunesse et des sports ont rassemblé les associations sportives du département et leurs bénévoles à l'aérodrome de Blois-Le Breuil. Cette soirée, s'est tenue en présence de François Jacob, Président du Blois Football 41.

12 sportifs ont été retenus pour intégrer cette « team 41 » :

ALI Sarah	ATHLETISME	VINEUIL SPORTS ATHLETISME	
AUBRY Marine	ATHLETISME	AJ BLOIS-ONZAIN	
BEAUGILLET Raphael	HANDISPORT	ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES BLESOIS	
CHATEAU Luc	EQUITATION	Haras des châteaux	
GUYON Baptiste	ATHLETISME	AC ROMORANTIN	
LE FUR Marie-Amélie	ATHLETISME	AJ BLOIS-ONZAIN	

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARTINEZ Carla	BADMINTON	ASSOCIATION BADMINTON SALBRIS	
MAZUR Lucas	BADMINTON	ASSOCIATION BADMINTON SALBRIS	
MENUET Emilie	ATHLETISME	AJ BLOIS-ONZAIN	
SENECHAL Mathilde	ATHLETISME	AJ BLOIS-ONZAIN	
LANDRON Pauline	TRIATHLON	T.C.G. 79 PARTHENAY	Inscrite sur liste dans le département 79 mais <u>licenciée également à l'AJBO</u>
BENITO Maureen	CANOË- KAYAK	CANOE KAYAK CLUB DE TOURS	Inscrite sur liste dans le 37 mais a été formée en Loir-et-Cher au moins 4 ans entre ses 12 et 21 ans

Les critères pour être éligible à cette aide sont les suivants :

- être inscrits, l'année de la demande, sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans les catégories « Élite », « Senior » ou « Relève »,
- évoluer dans une discipline olympique,
- être licencié ou avoir été formé dans un club sportif loir-et-chérien (4 ans entre 12 ans et 21 ans).

L'aide financière accordée est de 2 000 € par athlète et par an.

La possibilité d'accéder à un préparateur physique et/ou mental, à des transports leur sera proposée.

Un équipement vestimentaire aux couleurs du département sera remis aux sportifs.